

Face-à-face



KEYSTONE/SALVATORE DI NOLFI

Réformer ou non la LPP

Votée le 17 mars 2023 par le Conseil fédéral et le parlement, la réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP) a été aussitôt attaquée par référendum. Il appartient donc au peuple de se prononcer le 22 septembre sur cet objet. Syndicats et partis de gauche s'opposent à cette révision soutenue par la majorité de droite du parlement. Nos invités Christian Pauletto et Julien Nicolet-dit-Félix avancent ici leurs arguments contradictoires.

LPP: cette réforme doit être acceptée

L'invité

Christian Pauletto

Conseiller à la présidence du parti Le Centre



Le peuple est invité à se prononcer le 22 septembre sur une réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle. Le système de prévoyance suisse est complexe, et la LPP l'est particulièrement. La réforme proposée ne résout pas tous les problèmes. Elle apporte néanmoins une solution à trois problèmes majeurs. D'abord, elle abaisse le salaire minimum requis pour accéder au 2^e pilier, et elle permet de cumuler des emplois à temps partiel afin d'atteindre ce salaire minimum. Elle profite donc aux salariés à faible revenu. Cela concerne surtout les femmes, qui pour diverses raisons préfèrent le temps partiel, les proches aidants et des personnes connaissant d'autres restrictions, par exemple pour des raisons de santé. Ensuite, le système actuel discrimine les salariés de plus de 55 ans, ce qui aggrave le chômage des personnes âgées. Dès 55 ans, la cotisation à verser par l'employeur augmente. Cela entrave de manière significative l'employabilité des personnes concernées, que ce soit pour changer d'emploi et - bien plus grave - en cas de recherche d'emploi. La réforme atténuera cette discrimination injustifiable. Enfin, la réforme répond au défi de l'allongement de l'espérance de vie moyenne de la population suisse tout en évitant une précarisation des classes moyenne et modeste. L'allongement de l'espérance de vie est une bonne nouvelle. Toutefois des ajustements sont nécessaires si l'on veut garantir les rentes futures. La réforme

de la LPP propose de réduire le taux de conversion, c'est-à-dire que pour un avoir LPP donné, l'assuré recevra une rente annuelle plus basse. Pour les bas et moyens salaires cette baisse est compensée par une augmentation du salaire assuré. Ainsi, les rentes seront égales voire plus élevées pour une majorité des assurés. La baisse du taux de conversion ne concerne toutefois que la partie «obligatoire» de la LPP, et donc affecte principalement les petites caisses qui n'offrent pas de couverture «surobligatoire». En acceptant ce pas, l'électeur réduit le risque que des générations futures soient appelées à combler d'éventuels déficits. Il s'agit en fait de gérer au mieux les risques financiers.

«Au final, tout le monde y gagne.»

La précarité des personnes âgées est un problème réel et majeur en Suisse. Il faut le résoudre. La réforme y contribue, ce qui allégera d'autant la charge sur les prestations complémentaires. Tout cela contribue à une meilleure solidarité intergénérationnelle. Maintenir un système de retraite financièrement sain est nécessaire pour garantir la cohésion sociale. Au final, tout le monde y gagne. Personne ne veut d'une société où des retraités ayant travaillé toute leur vie sont poussés dans la précarité. On rétorque que la réforme n'en fait pas assez. Certes, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire et continuer d'attendre. Faisons déjà ce pas. On rétorque également que l'AVS est plus sociale. Certes, mais pour beaucoup d'assurés elle ne suffit pas. Jeunes et vieux, employés et jeunes, votons oui à cette réforme.

Renvoyons cette loi à son expéditeur!

L'invité

Julien Nicolet-dit-Félix

Député Les Verts*



Le monde du 2^e pilier est merveilleux... Alors qu'il prétend s'inspirer de l'économie libérale, il nous contraint à capitaliser des centaines de milliers de francs chacun auprès d'instituts financiers que nous n'avons pas choisis et qui utilisent notre argent sans nous consulter. Certaines caisses de pension sont plutôt friandes d'investissement dans les secteurs les plus polluants (pétroliers, intrants chimiques agricoles...), d'autres privilégient l'industrie de la «défense» (comprenez de l'armement...) et la plupart se comportent dans les conseils d'administration comme tout actionnaire cupide, c'est-à-dire en faisant pression sur les salaires et sur les emplois. De nombreux chômeurs suisses et européens peuvent ainsi se consoler en sachant qu'ils ont perdu leur gagne-pain pour améliorer le rendement de leur (ex-)caisse de retraite... Il n'est donc pas étonnant que ces mêmes caisses de pension pressent depuis des décennies les autorités de leur accorder plus de marge de manœuvre pour accumuler des bénéfices et éviter de verser aux assurés ce qu'elles et qu'ils méritent par leur travail et leurs cotisations. Sur le plan technique, ces institutions multimilliardaires pleurnichent année après année pour baisser le «taux de conversion», cette baisse-ci de 6,8 à 6,0%, soit une baisse de près de 12%, qu'elles proposent be-

noitement de compenser en... augmentant les cotisations. Autrement dit, pour atténuer la baisse de vos rentes, il vous faudra sabrer dans votre pouvoir d'achat pendant toute votre vie professionnelle! Cette attaque frontale contre les cotisants et les rentiers est inacceptable lorsque l'on sait que, chaque année, les caisses de pension engloutissent 7 à 8 milliards en frais de gestion du gigantesque capital qu'elles gèrent. De deux choses l'une: - soit la baisse des rendements et l'augmentation de l'espérance de vie mettent réellement en péril les retraites par capitalisation et il faut sérieusement songer à renforcer l'AVS pour sortir de l'impasse des retraites privées,

«Le monde du 2^e pilier est merveilleux...»

- soit les caisses sont en bien meilleure santé qu'elles le prétendent (les salaires de leurs dirigeants nous font sans doute pencher pour cette hypothèse). On a appris, à propos de l'AVS, que l'OFAS n'était pas très regardant en matière de prévisions et on sait les instituts financiers habiles à plomber ou enjoliver leurs prévisions en fonction de leur public... Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, il s'agit d'une très bonne raison pour renvoyer LPP 21 à son expéditeur!

* Membre de la Commission de l'économie, de la Commission fiscale et de la Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil